

## IBEX FAIT PART DES RÉSULTATS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2008

### Restructuration terminée – Bénéfice enregistré ce trimestre

**MONTRÉAL, Québec, le 11 mars 2008** — Technologies IBEX Inc. (TSX: IBT), société biopharmaceutique située à Montréal, a fait part aujourd'hui des résultats de son deuxième trimestre et des six mois terminés le 31 janvier 2008.

#### Résultats d'exploitation

*Dans la seule intention d'accommoder le lecteur, certains résultats financiers exprimés en dollars canadiens aux états financiers ont été convertis en dollars américains au taux en vigueur à la fin du mois de janvier 2008, soit 1,00 \$ Can. = 0,9889 \$ US. Cette conversion ne doit pas être interprétée comme étant une mise en application des recommandations liées à la conversion comptable de devises étrangères, mais plutôt comme information supplémentaire à l'intention du lecteur.*

Le produit de la période de trois mois terminée le 31 janvier 2008 a totalisé 549 217 \$ (543 120 \$ US) en comparaison de 474 276 \$ au second trimestre de l'exercice 2007, soit une augmentation de 16 %.

Le produit de la période de six mois terminée le 31 janvier 2008 a totalisé 1 103 803 \$ (1 091 550 \$ US) en comparaison de 902 344 \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, soit une augmentation de 22 %.

Le bénéfice net au second trimestre de l'exercice 2008 s'est élevé à 87 527 \$ (86 555 \$ US) soit 0,004 \$ par action, versus une perte nette de 310 808 \$, soit (0,01 \$) par action à la même période de l'exercice 2007. En plus des gains que la Société a réalisés au chapitre des ventes, le bénéfice amélioré est attribuable à une diminution importante des frais ainsi qu'à un gain de change non matérialisé en raison d'une augmentation de la valeur du dollar américain au cours du second trimestre en comparaison du premier trimestre (soit l'impact des nouvelles normes comptables portant sur les instruments financiers dérivés).

La perte nette des six mois terminés le 31 janvier 2008 s'est chiffrée à 100 647 \$ (99 530 \$ US), soit (0,004 \$) par action, en comparaison d'une perte nette de 1 085 335 \$, soit (0,05 \$) par action à la même période de l'exercice 2007. La perte nette amoindrie par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent provient surtout du fait que la Société a décidé, en mai 2007, de mettre un terme à ses activités de recherche et de développement liées à ses programmes portant sur l'arthrite et le cancer. La Société n'a encouru aucuns frais de recherche et de développement au cours des six mois de l'exercice 2008, alors qu'elle avait enregistré 229 614 \$ à ce poste à la même période de l'année précédente. D'autres facteurs ont aussi contribué à cette perte nette amoindrie, notamment une augmentation des ventes, une baisse des frais de vente et des frais généraux et administratifs, l'amortissement, et, tel que mentionné plus haut, un gain de change non matérialisé.

À la fin du trimestre, le fonds de roulement de la Société s'élevait à 1 338 625 \$, conformément à l'orientation qu'elle s'est donnée en annonçant sa restructuration, soit une augmentation par rapport au montant de 1 231 669 \$ dont la Société disposait au trimestre précédent (alors qu'il se chiffrait à 1 403 321 \$ au 31 juillet 2007).



## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Malgré la vigueur actuelle des ventes ce trimestre et pour l'exercice jusqu'à date, la Société ne s'attend qu'à une modeste augmentation à ce chapitre pour l'exercice courant par rapport au précédent; étant donné que les ventes des produits de la société sont libellées en dollars américains, les résultats peuvent varier considérablement.

En plus d'optimiser ses activités de base, IBEX demeure prête à envisager toute occasion de maximiser la valeur actionnariale par des discussions avec des compagnies intéressées par l'infrastructure de la Société et ses reports prospectifs de perte d'impôts sur le revenu cumulés.

La Société cherche aussi à négocier des ententes de partage des frais qui faciliteraient le développement de deux projets peu coûteux à faible risque, soit :

- Un tube de prélèvement sanguin renfermant de l'héparinase pour emploi en recherche clinique;
- Un nouveau test pour l'arthrite à base de CP II humain recombiné. Ce test servirait à mesurer le carboxypeptide du collagène humain de type II, celui-ci étant segmenté du procollagène de type II après la libération dans la matrice du procollagène nouvellement synthétisé.

## À PROPOS D'IBEX

La société commercialise une série d'enzymes brevetées (des héparinases et des chondroïtinases) pour emploi en recherche, ainsi que l'Héparinase I, produit employé dans plusieurs dispositifs de pointe pour le contrôle de l'hémostasie.

La société commercialise aussi une série de tests pour l'arthrite dont l'usage est répandu en recherche pharmaceutique. Ces tests ont pour fondement la découverte d'un certain nombre de biomarqueurs moléculaires spécifiques associés à la synthèse et à la dégradation du collagène.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la Société au [www.ibex.ca](http://www.ibex.ca).

**La bourse de croissance TSX n'accepte aucune responsabilité quant à la justesse et l'exactitude du présent communiqué.**

\*\*\*

### Énoncé d'exonération

*Toutes les déclarations contenues dans le présent communiqué, outre celles vérifiables par des moyens indépendants à la date susmentionnée, constituent des pronostics sur l'avenir. Ces déclarations sont fondées sur les attentes actuelles de la direction et, comme telles, elles supposent de nombreux risques et incertitudes connus et inconnus. Voici quelques exemples des risques connus : la conjoncture économique en général, les conditions générales propres à l'industrie pharmaceutique, les modifications aux règlements en vigueur pour les ressorts territoriaux où IBEX exerce ses activités, la volatilité du marché des valeurs mobilières, la fluctuation des coûts et les changements que peut subir le milieu de la concurrence en raison de consolidations ou d'autres facteurs. Par conséquent, les résultats réels à venir pourraient être sensiblement différents des résultats anticipés dans les pronostics sur l'avenir. IBEX décline toute intention ou obligation de mettre à jour ces déclarations.*

### Renseignements :

Paul Baehr  
Président et chef de la direction  
Technologies IBEX Inc.  
514-344-4004

## BILANS CONSOLIDÉS (non vérifié)

	31 janvier 2008 \$	31 juillet 2007 \$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 066 369	348 752
Titres négociables (note 2)	-	1 099 673
Comptes débiteurs	371 908	500 509
Stocks	114 159	164 384
Frais payés d'avance	87 161	135 014
	<b>1 639 597</b>	<b>2 248 332</b>
Immobilisations corporelles	270 283	303 271
	<b>1 909 880</b>	<b>2 551 603</b>
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	300 972	845 011
	<b>300 972</b>	<b>845 011</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital-actions	52 660 078	52 660 078
Surplus d'apport	382 825	375 151
Déficit	(51 433 995)	(51 328 637)
	<b>1 608 908</b>	<b>1 706 592</b>
	<b>1 909 880</b>	<b>2 551 603</b>
<b>DÉFICIT CONSOLIDÉ NON VÉRIFIÉ</b>		
Pour les six mois terminés les 31 Janvier	<b>2008</b>	<b>2007</b>
	\$	\$
Solde au début de la période	(51 328 637)	(43 918 975)
Ajustement transitoire à la suite de l'adoption des normes sur les instruments financiers, net d'impôts (note 2)	( 4 711)	-
Déficit ajusté	(51 333 348)	(43 918 975)
Perte nette de la période	( 100 647)	( 774 529)
Solde à la fin de la période	(51 433 995)	(44 693 504)


**RÉSULTATS CONSOLIDÉS**

(non vérifié)

 Pour les trois mois  
terminés le 31 janvier

 Pour les six mois  
terminés le 31 janvier

	2008	2007	2008	2007
	\$	\$	\$	\$
<b>Produits de ventes</b>	<b>549 217</b>	474 276	<b>1 103 803</b>	902 344
<b>(Charges) produits:</b>				
Frais de recherche et de développement	-	( 382 725)	-	( 766 977)
Crédit d'impôt pour frais de recherche et de développement	-	153 111	-	153 111
Frais de recherche et de développement nets	-	( 229 614)	-	( 613 866)
Frais de vente, frais généraux et administratifs et coût des produits vendus	<b>( 558 263)</b>	( 804 981)	<b>(1,194,992)</b>	(1 617 160)
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>( 17 732)</b>	( 33 401)	<b>(33,914)</b>	( 66 912)
Amortissement des actifs incorporels identifiables	-	( 809)	-	( 1 618)
Autres intérêts et frais bancaires	<b>( 2 426)</b>	( 7 172)	<b>( 4 437)</b>	( 15 831)
Gain (perte) de change	<b>95 089</b>	23 718	<b>( 6 897)</b>	21 088
Revenus de placement	<b>14 584</b>	55 383	<b>28 732</b>	94 828
	<b>( 468 748)</b>	( 996 876)	<b>(1 211 508)</b>	(2 199 471)
	<b>80 469</b>	( 522 600)	<b>( 107 705)</b>	(1 297 127)
Impôts sur le revenu exigibles	<b>( 7 058)</b>	( 211 792)	<b>( 7 058)</b>	( 211 792)
<b>Perte nette</b>	<b>87 527</b>	( 310 808)	<b>( 100 647)</b>	(1 085 335)
<b>Perte nette par action</b>				
De base et dilué(e)	\$ <b>0.004</b>	\$ (0.01)	\$ <b>(0.004)</b>	\$ (0.05)

## FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (non vérifié)

	Pour les trois mois terminés le 31 janvier		Pour les six mois terminés le 31 janvier	
	2008	2007	2008	2007
	\$	\$	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux Activités d'exploitation</b>				
Perte nette pour la période	87 527	( 310 808)	( 100 647)	(1 085 335)
Éléments hors trésorerie:				
Amortissement des immobilisations corporelles	17 732	42 173	33 914	84 456
Amortissement d'actifs incorporels identifiables	-	71 307	-	142 614
Coût de rémunération à base d'actions	2 616	4 520	7 673	16 520
Augmentation des intérêts sur le solde des paiements	-	4 550	-	9 100
Perte à la vente de titres négociables	-	-	-	-
	<b>107 875</b>	<b>( 188 258)</b>	<b>( 59 060)</b>	<b>(832,645)</b>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement				
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	21 125	( 84 858)	128 600	56 928
Diminution (augmentation) des stocks	42 222	22 390	50 226	41 195
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	24 499	( 14 469)	47 853	28 242
Diminution des comptes créditeurs et charges à payer	( 169 904)	( 290 974)	( 548 749)	( 302 710)
	<b>( 82 058)</b>	<b>( 367 911)</b>	<b>( 322 070)</b>	<b>( 176 345)</b>
	<b>25 817</b>	<b>( 556 169)</b>	<b>( 381 130)</b>	<b>(1 008 990)</b>
<b>Activités d'investissement</b>				
Achats de titres négociables	-	(1 817 283)	-	(3 639 334)
Produit de la cession de titres négociables	-	2 612 573	1 099 673	5 024 212
Nouvelles immobilisations corporelles	( 926)	( 7 370)	( 926)	( 8 023)
Augmentation des autres éléments d'actif (note 6)	-	( 389 629)	-	( 639 629)
	<b>( 926)</b>	<b>398 291</b>	<b>1 098 747</b>	<b>737 226</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>24 891</b>	<b>( 157 878)</b>	<b>717 617</b>	<b>( 271 764)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>	<b>1 041 478</b>	<b>702 566</b>	<b>348 752</b>	<b>816 452</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>1 066 369</b>	<b>544 688</b>	<b>1 066 369</b>	<b>544 688</b>

## 1. Information financière intermédiaire

Les présents états financiers intermédiaires consolidés ne répondent pas à tous les égards aux normes de publication d'états financiers annuels selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. À ce titre, les états financiers intermédiaires doivent se lire conjointement avec les états financiers annuels consolidés des exercices terminés les 31 juillet 2007 et 2006 qui, eux, répondent aux normes de publication. Les présents états financiers intermédiaires consolidés ont été préparés selon les mêmes conventions comptables que celles détaillées à la note 2 des états financiers consolidés des exercices terminés les 31 juillet 2007 et 2006.

Les états financiers intermédiaires consolidés au 31 janvier 2008 et pour les trois mois terminés le 31 janvier 2008, sont non vérifiés et n'ont pas fait l'objet d'un examen de la part des vérificateurs de la Société. Les résultats d'exploitation pour ces périodes ne sont pas nécessairement garants des tendances auxquelles il faut s'attendre en ce qui concerne les résultats d'exploitation pour tout l'exercice.

## 2. Modifications comptables

Le 1<sup>er</sup> août 2007, la Société a adopté la section 1506 du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (« ICCA »), Modifications comptables. Ce chapitre établit les critères de changement des méthodes comptables, ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs.

### Instruments financiers

Le 1<sup>er</sup> août 2007, la Société a adopté le chapitre 1530, Résultat étendu, le chapitre 3855, Instruments financiers – comptabilisation et évaluation du Manuel de l'ICCA. Ces normes fournissent des recommandations quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non-financiers. La Société n'utilise pas la comptabilité de couverture; l'adoption du chapitre 3865, Couvertures, n'a eu aucune incidence sur la Société.

L'adoption par la Société de ces nouvelles normes sur les instruments financiers a entraîné des modifications dans la comptabilisation des instruments financiers ainsi que la comptabilisation de certains ajustements transitoires qui ont été enregistrés au bénéfice non répartis d'ouverture ou au cumul des autres éléments du résultat étendu d'ouverture, tel que décrit ci-dessous. Les états financiers consolidés intermédiaires comparatifs n'ont pas été redressés autrement que pour l'écart de conversion de devises étrangères, maintenant présenté au cumul des autres éléments du résultat étendu. Les principales modifications dans la comptabilisation des instruments financiers résultant de l'adoption de ces normes de comptabilité sont décrites ci-dessous :

#### (a) Résultat étendu

Selon le chapitre 1530 de l'ICCA, le résultat étendu est défini comme la variation dans les capitaux propres, découlant d'opérations et d'autres événements et circonstances sans rapports avec les propriétaires et est composé du bénéfice net (perte) de la Société et des autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu font référence aux produits, aux dépenses, aux gains et aux pertes comptabilisés aux résultats étendu, mais exclus du bénéfice net (perte) et incluent les gain et pertes à la conversion des devises étrangères sur l'investissement net dans des établissements autonomes. Les composantes du résultat étendu sont divulguées aux états consolidés intermédiaires du résultat étendu.

#### (b) Actifs et passifs financiers

Conformément aux nouvelles normes, les actifs et passifs financiers sont d'abord comptabilisés à la juste valeur et sont classés sous l'une de ces cinq catégories : actifs ou passifs détenus à des fins de transactions, placement détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers. Ils sont subséquentement comptabilisés selon leur classification tel que décrit ci-après. Sauf en des circonstances bien précises, le classement n'est pas modifié après la comptabilisation initiale.

#### Actif ou passifs détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction sont portés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée au bénéfice net (perte) dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

**Placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et autres passifs financiers**

Les instruments financiers classés comme prêts et créances, les placements détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêts effectif. Le revenu ou la dépense d'intérêt est inclus au bénéfice net (perte) sur la durée de vie prévue de l'instrument.

**Disponible à la vente**

Les instruments financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée aux autres éléments du résultat étendu dans la période pendant laquelle ces variations surviennent. Les titres de placement classés comme disponibles à la vente et qui n'ont pas de valeur marchande disponible facilement sont enregistrés au coût. Les titres disponibles, à la juste valeur au bénéfice (perte) lorsqu'il est nécessaire de refléter une dépréciation durable. Lors de décomptabilisation, tous les gains ou pertes cumulés sont alors comptabilisés au bénéfice net (perte).

Conséquemment à l'adoption de ces nouvelles normes, la Société a classé sa trésorerie et équivalents de trésorerie, ses placements à court terme, sa dette bancaire, ses emprunts bancaires à court terme et ses instruments dérivés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction. Les débiteurs sont classés comme prêts et créances. Les créditeurs et frais courus, les dépôts de clients, la dette à long terme, incluant les intérêts à payer et les autres passifs à long terme sont classés comme autre éléments de passifs qui sont évalués, dans chaque cas au coût après amortissement.

**(C) Dérivés incorporés**

Tous les instruments dérivés sont enregistrés aux bilans consolidés à la juste valeur à chaque date de bilan. Les dérivés peuvent être incorporés à d'autres instruments financiers (instruments hôtes). Avant l'adoption des nouvelles normes, de tels dérivés incorporés n'étaient pas comptabilisés séparément de l'instrument hôte. Selon les nouvelles normes, les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts, lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, que les termes du dérivé incorporé sont les mêmes que ceux d'un dérivé autonome, et que le contrat combiné n'est pas un actif ou un passif détenu à des fins de transaction ou désigné à la juste valeur. Ces dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée aux autres éléments du résultat étendu dans la période pendant laquelle ces variations surviennent. La Société a choisi le 1<sup>er</sup> août 2002 comme date transitoire pour les dérivés incorporés, soit la date la plus tardive qui pouvait être choisie, selon la norme comptable.

La Société a conclu certains contrats de vente d'éléments dans une devise autre que le dollar canadien, la devise fonctionnelle de la Société. Un dérivé en devise incorporé n'est pas comptabilisé séparément s'il n'est pas soumis à un effet de levier, s'il ne comporte pas d'option et s'il prévoit des paiements libellés dans l'une ou l'autre des devises suivantes :

- i) La devise dans laquelle l'une des parties principales au contrat évalue les éléments présentés dans ses états financiers.
- ii) La devise dans laquelle le prix du bien ou du service lié qui est acquis, livré ou fourni est habituellement libellé dans les transactions commerciales effectuées dans le monde.
- iii) La devise est couramment utilisée dans l'environnement économique ou intervient la transaction.

Les ajustements viennent des dérivés en devises incorporés. La juste valeur des instruments financiers est déterminée en utilisant des modèles d'évaluation reconnus utilisant des facteurs de marché observables.

Au cours de la période de trois mois se terminant le 31 janvier 2008, l'impact cumulatif de l'adoption du chapitre 3855 sur les Instruments Financiers a eu pour effet d'augmenter de 4 711 \$ le déficit d'ouverture et ainsi que le solde d'ouverture des créditeurs.

Également au cours de cette même période, l'adoption de ce nouveau chapitre a pour effet d'augmenter la perte sur taux de change de 22 133 \$. La juste valeur des dérivés reliés aux produits est enregistrée dans le chiffre d'affaires du trimestre; l'impact fut de 7 528 \$ et la différence de 14 605 \$ a affecté les créditeurs.

**CONVENTIONS COMPTABLES PUBLIÉES MAIS PAS ENCORE EN VIGUEUR**

En décembre 2006, l'ICCA a publié les deux chapitres suivants du Manuel de l'ICCA : le chapitre 3862, Instruments Financiers – Informations à fournir et le chapitre 3863, Instruments financiers – Présentation. Ces normes présentent des exigences de divulgation et de présentation qui vont permettre aux utilisateurs d'états financiers d'évaluer et de mieux comprendre l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière, à la performance et aux flux de trésorerie de l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée et la façon dont l'entité gère ses risques.

**Informations à fournir concernant le capital**

En décembre 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1535 du Manuel, Information à fournir concernant le capital exigeant à la fois des informations qualitatives et quantitatives qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et procédures de gestion du capital de l'entité.

**Stocks**

En janvier 2007, l'ICCA a publié le chapitre 3031 du Manuel, Stocks, qui prescrit le traitement comptable des stocks. Le chapitre 3031 fournit des directives sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, ainsi que sur les méthodes de détermination du coût aux stocks.

Ces normes doivent être adoptées par la Société pour l'exercice financier ouvert à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008. Bien que la Société en soit à évaluer l'impact de ces nouvelles recommandations sur ses états financiers, elle ne prévoit pas que les recommandations aient un impact significatif sur sa position financière, ses résultants ou ses flux de trésorerie.

**3. Titres négociables**

(a) Les titres négociables comprennent ce qui suit :

	Au 31 janvier 2008	Au 31 juillet 2007
	\$	\$
Titres de créance - au coût (qui se rapprochait de la valeur marchande) (Note 2b)	-	1 099 673
	-	1 099 673

(b) Le taux d'intérêt nominal de ces titres de créance était de 4,49% (2007 4,18% et 6,05%). Les rendements annualisés se situaient entre 4,3% et 4,49%.

**4. Capital-actions et surplus d'apport**

(a) Au 31 janvier 2008, le capital-actions autorisé de la société s'établit comme suit:

En nombre illimité

Actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif, pouvant être émises en série. La première série comprend 150 000 actions convertibles en actions ordinaires à raison de 188,68 actions ordinaires avec droit de vote pour chaque action privilégiée

Actions privilégiées de deuxième rang, rachetables, convertibles, à dividende cumulatif, pouvant être émises en série

Actions privilégiées de troisième rang, pouvant être émises en série

Actions ordinaires

**Technologies IBEX Inc.**  
**Notes afférentes aux états financiers consolidés**  
**Pour les premiers trimestres terminés les 31 janvier 2008 et 2007 (sans vérification)**

(b) Émises

	<b>Valeur comptable</b>	
	<b>Au 31 janvier 2008</b>	<b>Au 31 juillet 2007</b>
	\$	\$
24 703 244 actions ordinaires (24 703 244 en 2007)	52 660 078	52 660 078

(c) Options d'achat d'actions

En date du 1<sup>er</sup> août 2004, la Société a adopté la méthode de la juste valeur pour comptabiliser ses options d'achat d'actions.

La juste valeur des options est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle Black Scholes d'évaluation du prix des options, selon les hypothèses de données moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	4,16 %
Taux de rendement prévu des actions	0,00 %
Durée de vie prévue des options	5 ans
Volatilité prévue	130,00 %

Au cours des trois mois terminés le 31 janvier 2008, la juste valeur moyenne pondérée à la date d'octroi des options accordées à un prix d'exercice égal au prix du marché et à un prix d'exercice supérieur au prix du marché est de \$1 500 et de \$1 250 respectivement.

À la suite de l'amortissement de la rémunération à base d'actions, les frais généraux et frais d'administration pour les trois mois terminés le 31 janvier 2008 ont augmenté de 7 674 \$ et le surplus d'apport a augmenté du même montant.

- (g) Aux termes du régime d'options d'achat d'actions actuel d'IBEX, des actions ordinaires peuvent être émises aux employés à temps plein de la société, aux administrateurs et aux consultants. Les modalités des octrois sont fonction de la valeur marchande et des exigences réglementaires et elles sont aussi à la discrétion du conseil d'administration. Le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission en vertu de ce régime est de 1 592 992. La durée ainsi que les conditions d'acquisition des droits sont établies à la date de l'octroi. La durée maximale permise en vertu du régime est de 10 ans.

- (d) Le tableau suivant résume le régime d'options d'achat d'actions d'IBEX :

	<b>31 octobre 2007</b>		<b>31 juillet 2007</b>	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde au début - le 31 juillet	1 586 668	0,36	1 826 668	0,69
Options octroyées	25 000	-	310 000	0,23
Options échues	-	-	-	-
Options annulées	(163 898)	0,43	(550 000)	1,36
Solde à la fin	1 447 770	0,36	1 586 668	0,36

**Technologies IBEX Inc.**  
**Notes afférentes aux états financiers consolidés**  
**Pour les premiers trimestres terminés les 31 janvier 2008 et 2007 (sans vérification)**

Les options d'achat d'actions d'IBEX en circulation au 31 janvier 2008 sont résumées dans le tableau ci-après :

en circulation	Options levables			Options	
	Nombre en circulation	Moyenne pondérée de la durée résiduelle (années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix de levée					
\$			\$		\$
0,06	25 000	9,87	0,06	0	0,00
0,18-0,24	820 000	8,22	0,22	740 000	0,22
0,33-0,45	179 500	5,92	0,39	179 500	0,39
0,50-0,70	419 385	4,26	0,56	419 385	0,56
2,55-2,70	3 885	0,40	2,55	3 885	2,55
	1 447 770	6,90	0,34	1 342 770	0,36

(f) En 2001, IBEX Pharmaceutiques Inc. (« IBEX Pharma ») a établi des régimes d'options d'achat d'actions pour les cadres et les employés en vertu desquels des actions ordinaires peuvent être émises aux employés à plein temps, aux administrateurs et aux consultants. Les conditions d'octroi dépendent de la juste valeur marchande, des exigences réglementaires et sont à la discrétion du conseil d'administration. La juste valeur marchande, à moins d'indication contraire du conseil d'administration, est établie selon un calcul qui utilise le prix de fermeture des actions ordinaires d'IBEX le jour précédant l'octroi. Le prix de levée de l'option est fixé par le conseil d'administration et ne peut être inférieur à la juste valeur marchande. Les détenteurs d'options en vertu des régimes d'IBEX Pharma sont également des détenteurs d'options en vertu du régime d'IBEX (voir la note 4(d)). Si un détenteur d'options en vertu du régime d'options d'IBEX lève ses options, des options d'une valeur égale détenues en vertu du régime d'IBEX Pharma seront annulées et vice versa. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du régime d'IBEX Pharma est de 5 274 134. La durée ainsi que les conditions d'acquisition des droits sont établies à la date de l'octroi. La durée maximale permise en vertu du régime est de 10 ans.

(h) Les régimes d'options d'achat d'actions d'IBEX Pharma sont résumés dans le tableau ci-après :

	31 janvier 2008		31 juillet 2007	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde au début - le 31 juillet	4 577 699	0,13	5 270 120	0,24
Options octroyées	72 128	-	894 384	0,08
Options échues	-	-	-	-
Options annulées	(472 862)	0,15	(1 586 805)	0,47
Solde à la fin	4 176 965	0,13	4 577 699	0,13

**Technologies IBEX Inc.**  
**Notes afférentes aux états financiers consolidés**  
**Pour les premiers trimestres terminés les 31 janvier 2008 et 2007 (sans vérification)**

Les options d'achat d'actions d'IBEX Pharma en circulation au 31 janvier 2008 sont résumées dans le tableau ci-après:

en circulation	Options levables			Options	
	Nombre en circulation	Moyenne pondérée de la durée résiduelle (années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix de levée					
	\$		\$		\$
0.02	72 128	9,96	0,17	0	0,00
0,06-0,08	2 365 782	8,30	0,08	2 134 974	0,08
0,11-0,16	517 875	6,00	0,14	517 875	0,14
0,17-0,24	1 209 968	4,35	0,19	1 209 968	0,19
0,88-0,94	112 209	0,48	0,88	11 208	0,88
	4 176 961	6,71	0,12	3 874 025	0 12

**5. Perte par action**

La perte par action est calculée selon le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, soit 24 703 244 (23 070 058 en 2007). Les options en circulation pouvant actuellement être levées (voir la note 4(e)) ont été exclues du calcul de la perte diluée par action en raison de leur effet anti-dilution.

**6 Incidence du change**

Au cours du trimestre, le dollar américain s'est apprécié par rapport au dollar canadien, allant de 0,9671 \$ US jusqu'à un bref sommet de 1,05 \$ US avant de terminer à parité avec le dollar canadien. Comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent le dollar américain s'est déprécié en moyenne de 16,52 % et, compte tenu des taux en vigueur à la fin de la période, de 16.06 %. En raison de l'appréciation du dollar américain durant le second trimestre, IBEX a enregistré une perte de change non réalisée de 95 089 \$.